

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022

### ORDRE DU JOUR

<b>Numéro de délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGE</b>
2022/012	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 MARS 2022	2
2022/013	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CASUD POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LES SECTEURS CENTRE-VILLE ET DU 23 <sup>ème</sup> -COMMUNE DU TAMPON	3
2022/014	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE DE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE - ROUTE HUBERT DELISLE RD3 SUR LE SECTEUR DU GUILLAUME - COMMUNE DE SAINT-PAUL	4
2022/015	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIREST POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CHEMINS BARBIER ET BRAS PETARD - COMMUNE DE BRAS PANON	5
2022/016	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIREST POUR UNE OPERATION D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES ET RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DES RUES GASTON DEFFERRE ET FRANÇOISE DE CHÂTELAIN - COMMUNE DE SAINT-BENOIT	6
2022/017	PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE L'EAU REUNION ET LE GIP-RNMR POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES DANS LE CADRE DES AIRES MARINES EDUCATIVES	7
2022/018	PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE L'EAU REUNION ET LA REGIE RNNESP POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES DANS LE CADRE DES AIRES TERRESTRES EDUCATIVES	8
2022/019	PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE L'EAU REUNION ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA REUNION POUR LA SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES	9
2022/020	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS	10
2022/021	RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE DE L'EAU RÉUNION	15
2022/022	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE	16
2022/023	TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE	17
2022/024	CANDIDATURE DE L'OFFICE DE L'EAU AU VOLET CYBERSECURITE DU PLAN FRANCE RELANCE	19

**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 6

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 11

**Vote** : - Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/012 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 MARS 2022****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

- VU le code de l'environnement notamment son article R213-66,
- VU le règlement intérieur du conseil d'administration dans sa version adoptée par délibération 2017/031 du 25/10/2017,
- VU l'exposé des motifs présenté en séance,

**DECIDE**

- D'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 mars 2022 tel que joint en annexe.

Fait à la Saline les Bains, le **01 JUIN 2022**P/Le Président,  
Le Président de Séance,  
**Gilles HUBERT**

**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 6

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 11

Vote :

- Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/013 PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CASUD POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LES SECTEURS CENTRE-VILLE ET DU 23<sup>ème</sup> - COMMUNE DU TAMPON****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2022 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 204142-2022-303,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 11 mai 2022,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CASUD une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.8 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour des « travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur les secteurs centre-ville et du 23<sup>ème</sup> - Commune du Tampon », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 2 998 854,44 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 1 558 200,00 euros
- Taux d'intervention : 50 % des dépenses éligibles, complété par un soutien financier du Département à hauteur de 10% des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : aide financière limitée à 934 920,00 euros dont 155 820,00 euros correspondant à la contribution du Département.

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-2022-303. Pour la partie du Département, l'imputation retenue est gérée hors autorisation de programme sur le compte spécifique 204142-Dép.

Fait à la Saline les Bains, le

**01 JUN 2022**

P/Le Président,  
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT



**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 6

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 7

**Vote :**

- Pour : 7

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/014 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE DE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE - ROUTE HUBERT DELISLE RD3 SUR LE SECTEUR DU GUILLAUME - COMMUNE DE SAINT-PAUL****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion - à la Saline les Bains**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'aides 2022-2027,

VU le budget 2022 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 204142-2022-303,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 11 mai 2022,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la régie communautaire de la Créole, une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.8 du programme pluriannuel de l'Établissement, pour des « des travaux de renouvellement et extension du réseau d'eau potable - route Hubert Delisle RD3 sur le secteur du Guillaume- Commune de Saint-Paul », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 353 309,67 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 260 700,00 euros
- Taux d'intervention : 45 % des dépenses éligibles, complété par un soutien financier du Département à hauteur de 10% des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : aide financière limitée à 143 385,00 euros dont 26 070,00 euros correspondant à la contribution du Département.

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-2022-303. Pour la partie du Département, l'imputation retenue est gérée hors autorisation de programme sur le compte spécifique 204142-Dep.

Fait à la Saline les Bains, le

**01 JUIN 2022**P/Le Président,  
Le Président de Séance,  
**Gilles HUBERT**

**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 6

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 11

**Vote :**

- Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/015 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIREST POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CHEMINS BARBIER ET BRAS PETARD - COMMUNE DE BRAS PANON****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'aides 2022-2027,

VU le budget 2022 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 204142-2022-303,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 11 mai 2022,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIREST, une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.8 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour des « travaux d'aménagement des chemins Barbier et Bras Pétards-Commune de Bras Panon », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 141 420,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 141 420,00 euros
- Taux d'intervention : 40 % des dépenses éligibles, complété par un soutien financier du Département à hauteur de 10% des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : aide financière limitée à 70 710,00 euros dont 14 142,00 euros correspondant à la contribution du Département.

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-2022-303. Pour la partie du Département, l'imputation retenue est gérée hors autorisation de programme sur le compte spécifique 204142-Dep.

Fait à la Saline les Bains, le

**01 JUIN 2022**P/Le Président,  
Le Président de Séance,**Gilles HUBERT**



**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 6

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 11

Vote :

- Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/016 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIREST POUR UNE OPERATION D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES ET RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DES RUES GASTON DEFFERRE ET FRANÇOISE DE CHÂTELAIN - COMMUNE DE SAINT-BENOIT****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion - à la Saline les Bains**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'aides 2022-2027,

VU le budget 2022 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 204142-2022-304,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 11 mai 2022,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIREST une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°4.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour une « opération d'extension du réseau d'eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable des rues Gaston Defferre et Françoise de Châtelain- Commune de Saint-Benoit », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 495 775,75 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 382 400,00 euros
- Taux d'intervention : 45 %
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 172 080,00 euros.

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-2022-304.

Fait à la Saline les Bains, le

**01 JUIN 2022**P/Le Président,  
Le Président de Séance,**Gilles HUBERT**  


**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 7

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

**Vote** : - Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/017 : PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE L'EAU REUNION ET LE GIP-RNMR POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES DANS LE CADRE DES AIRES MARINES EDUCATIVES****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

Vu les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

Vu la délibération n°4 du CA du GIP RNMR du 23/11/2021 validant du 2ème plan de gestion du groupement (2021-2030),

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public signé le 09/05/2019 qui fixe les missions du directeur du groupement,

Vu le budget de l'établissement,

Vu l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

- de se prononcer favorablement sur la réalisation du partenariat entre l'Office de l'eau Réunion et le GIP RNMR,
- de se prononcer favorablement sur l'intervention financière de l'Office de l'eau à hauteur de 22 822,22 euros pour l'année scolaire 2022-2023 et de 30 588,01 euros pour l'année scolaire 2023-2024 en faveur du GIP-RNMR,
- d'autoriser le Directeur général à signer les documents afférents.

Fait à la Saline les Bains, le

**01 JUIN 2022**P/Le Président,  
Le Président de Séance,  
**Gilles HUBERT**



**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 7

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 11

**Vote** : - Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/018 : PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE L'EAU REUNION ET LA REGIE RNNESP POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES DANS LE CADRE DES AIRES TERRESTRES EDUCATIVES****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Paul du 17 décembre 2014, portant création de la Régie RNNESP,

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Régie RNNESP du 21 juillet 2020 portant nomination de la Présidente de la Régie RNNESP,

Vu l'avenant n°1 du 2 mars 2021 à la convention de gestion de la RNN Etang de Saint-Paul confiant la gestion de la Réserve Naturelle Nationale Etang de Saint-Paul à la Régie RNNESP,

Vu la délibération n°RNNESP/2021-02-15/01 du 15 février 2021 portant orientations budgétaires 2021 de la Régie RNNESP,

Vu le budget de l'établissement,

Vu l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

- de se prononcer favorablement sur la réalisation du partenariat entre l'Office de l'eau Réunion et la Régie RNNESP,

- de se prononcer favorablement sur l'intervention financière de l'Office de l'eau à hauteur maximale de 15 407,68 euros pour l'année scolaire 2022-2023 et de 17 975,93 euros pour l'année scolaire 2023-2024 en faveur de la Régie RNNESP,

- d'autoriser le Directeur général à signer les documents afférents.

Fait à la Saline les Bains, le

**01 JUIN 2022**P/Le Président,  
Le Président de Séance,  
**Gilles HUBERT**



**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 7

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 12

**Vote** : - Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/019 : PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE L'EAU REUNION ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA REUNION POUR LA SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

Vu les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

Vu l'article L.434-4 du Code de l'Environnement définissant les missions des Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu aquatique (FDAAPPMA) ;

Vu le budget de l'établissement,

Vu l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

- de se prononcer favorablement sur la réalisation du partenariat entre l'Office de l'eau Réunion et la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de La Réunion ;
- de se prononcer favorablement sur l'intervention financière de l'Office de l'eau à hauteur maximale de 47 926 euros (HT) par an ;
- d'autoriser le Directeur général à signer les documents afférents.

Fait à la Saline les Bains, le **01 JUN 2022**P/Le Président,  
Le Président de Séance,  
**Gilles HUBERT**

**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 7

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 12

**Vote** : - Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/020 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les crédits inscrits au budget de l'Office de l'eau,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 30 mai 2022 sur la réorganisation du service communication,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

- de créer, au sein du service communication, un poste de chargé(e) d'actions éducatives ;
- d'ouvrir l'emploi de chargé de projet au cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;
- de créer, au sein du service d'appui aux services publics d'eau, un poste de chargé des usages de l'eau au grade d'ingénieur et un poste de chargé de l'évaluation des procédés aux cadres d'emplois des agents de maîtrise et techniciens ;
- de restreindre les postes de chefs de service aux cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux
- d'adopter le tableau des effectifs actualisé, ainsi que les modalités de recrutement, c'est-à-dire dans les dispositions réglementaires de la fonction publique territoriale, et, à défaut de candidat fonctionnaire adéquat, de procéder par voie contractuelle.

Fait à la Saline les Bains, le

**01 JUIN 2022**

P/Le Président,

Le Président de Séance,

**Gilles HUBERT**



## TABLEAU DES EFFECTIFS AJUSTÉ

Emploi et cadre d'emploi, poste et fonction	Poste ouvert	Pourvu par titulaire	Pourvu par contractuel	à pourvoir
<b>Directeur général</b> : attaché principal, ingénieur principal, administrateur, ingénieur en chef, ingénieur en chef hors classe	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Directeur général	1	1		
<b>Directeur</b> : attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Directeur	3	3		
<b>Chef de service</b> : <del>technicien principal 2ème ou 1ère classe</del> , attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Chef de service	6	6		
<b>Chef de projet</b> : ingénieur principal	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Chef de projet en planification & évaluation	1	1		
<b>Chargé de projet principal</b> : attaché, ingénieur	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Chargé de l'hydrométrie et de la piézométrie des eaux continentales	1		1	
Chargé de l'étude et de suivi des ressources en eaux souterraines	1	1		
Chargée de la maîtrise des pollutions	1	1		
Chargée d'ingénierie de financement	1	1		
Chargé de la gestion territoriale de l'eau & coopération	1	1		
Chargé de l'étude et du suivi des ressources en eaux superficielles	1	1		
Chargée de l'écologie des eaux continentales et littorales	1	1		
<b>Chargé des usages de l'eau</b>	<b>1</b>			
<b>Chargé de projet</b> : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, rédacteur, rédacteur principal 2ème ou 1ère classe, technicien principal 2ème ou 1ère classe, <b>animateur, animateur principal de 2ème classe, animateur principal de 1ère classe</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
Logisticien en hydrométrie	1	1		
Coordinateur des moyens techniques	1	1		
<b>Chargé des actions éducatives et formatives</b>	<b>1</b>		1	
Chargé de l'évaluation des procédés	1	1		
<b>Chargé de l'évaluation des procédés</b>	<b>1</b>			
<b>Chargée de l'éducation populaire</b>	<b>1</b>		1	
Technicien écologue	1		1	
<b>Chargée du renforcement des liens</b>	<b>1</b>		1	
Chargé des usages de l'eau	1	1		
Informaticien, technicien informatique	2	1	1	
Hydrométricien coordonnateur	1	1		
Chargée de projet transversal	1	1		
<b>Charge(e) de la promotion des interventions</b>	<b>1</b>			
<b>Gestionnaire administratif et financier</b> : adjoint administratif principal 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal 2ème ou 1ère classe	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Gestionnaire de ressources humaines	1	1		
Gestionnaire financière et administrative	1	1		
Gestionnaire RH et financier	1	1		
<b>Assistant technique</b> : adjoint technique, adjoint technique principal 2ème ou 1ère classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Assistant technique	3	3		
Agent chargé de la prévention des risques et des conditions de travail	1	1		
<b>Total</b>	<b>40</b> 40	<b>31</b> 31	<b>6</b> 6	<b>3</b>



I. DENOMINATION	
Service et/ou Direction de rattachement	Service de la communication/ Direction de l'information et de la modernisation des services
Lieu d'activité	Siège de l'Office de l'eau Réunion
Cadre statutaire	Catégorie : B – Cadres d'emplois : techniciens, rédacteurs, animateurs titulaires, ou à défaut contractuel-le-s.
II. FONCTION	
Objectif(s)	Promouvoir les activités de l'Office de l'eau Réunion et leurs impacts sur le territoire
Missions et activités principales du poste	<p>Gestion partagée des courriers et de l'accueil ;</p> <p>Organiser et gérer la promotion des activités de l'Office de l'eau Réunion via <a href="http://www.eaureunion.fr">www.eaureunion.fr</a> (agenda, articles, foire aux questions, ...), la presse et autres canaux dédiés comme par exemple les réseaux sociaux ;</p> <p>Concevoir, réaliser ou modifier des outils, des maquettes, des supports de communication online et offline tels que vidéos, kakémonos, bannières, infographies, plaquettes, ... visant à promouvoir les interventions de l'établissement et les relations avec les opérateurs (exemple : carte de vœux) ;</p> <p>Mener et développer une stratégie visant à faciliter le référencement de nos publications sur les moteurs de recherche et à gagner en visibilité.</p> <p>Organiser et gérer la banque d'images de l'Office de l'eau Réunion.</p>
Missions et activités secondaires ou ponctuelles	<p>Soutien à l'activité du service (interventions pédagogiques, ...) ;</p> <p>Relations avec la presse et rédaction d'articles en lien avec ses missions.</p>
III. MODALITES RELATIONNELLES	
Relations hiérarchiques	Cheffe du service Communication
Relations fonctionnelles	Partenaires institutionnels, autres collectivités, usagers, prestataires externes, fournisseurs, Tous les agents et les services dans le cadre des missions, Centre de gestion de la fonction publique territoriale, Centre national de la fonction publique territoriale...
IV. COMPETENCES REQUISES	
Formations, qualifications et expériences nécessaires	Niveau baccalauréat + 2 à minima ; expérience professionnelle dans le domaine de la communication de deux ans à minima ; maîtrise des techniques de publication assistée par ordinateur (suite Adobe : InDesign, Illustrator,...), du rédactionnel et de l'orthographe ; permis B requis.
Savoir, savoir-faire, savoir-être	<p>Connaissances en techniques de communication et du relationnel, Conduite de projet, culture collaborative, sens de l'organisation, dynamisme, autonomie...</p> <p>Force de proposition</p> <p>Connaissances scientifiques appréciées dans le domaine de l'eau et de la biodiversité, et des acteurs associés. Maîtrise des logiciels de bureautique standard (Word, Excel, Powerpoint, ...), Connaissance des règles régissant les administrations publiques (marchés publics...), Pratique et compréhension de la langue créole,</p>
V. CONDITIONS DE TRAVAIL	
Temps de travail	35 heures sur 5 jours par semaine Travail ponctuel le week-end, en soirée et les jours fériés, en soutien aux activités d'animation pédagogique.
Déplacements	Déplacements sur toute l'île, pour les interventions pédagogiques.



I. DENOMINATION	
Service et/ou Direction de rattachement	Direction du développement durable des territoires Service d'appui aux services publics d'eau
Lieu d'activité	Siège de l'Office de l'eau Réunion
Cadre statutaire	Catégorie : B – Cadre d'emplois : agent de maîtrise, technicien territorial, ou à défaut contractuel
II. FONCTION	
Objectif(s)	Favoriser l'essor des services publics d'eau et d'assainissement Optimiser le fonctionnement des systèmes de collecte et de traitement
Missions et activités principales du poste	Caractérisation du fonctionnement des systèmes d'eau et d'assainissement (traitement, réseau, autosurveillance...), études et production de connaissances...  Expertise du fonctionnement des dispositifs et ouvrages des services publics d'eau et d'assainissement  Expertises réglementaires (données d'autosurveillance, manuels d'autosurveillance...)  Instruction d'aides financières  Capitalisation et valorisation des connaissances : contribution à la bancarisation et à la valorisation des données
III. MODALITES RELATIONNELLES	
Relations hiérarchiques	Cheffe du service d'appui aux services publics d'eau
Relations fonctionnelles	Tous les agents et les services dans le cadre des missions, Les services de l'Etat et leurs établissements Les collectivités, institutions et opérateurs
IV. COMPETENCES REQUISES	
Formations, qualifications et expériences nécessaires	Formation baccalauréat + 2, a minima, en métiers de l'eau et de l'assainissement, ou équivalent
Savoir, savoir-faire, savoir-être	Connaissance en gestion de de l'eau et l'assainissement (techniques de traitement, fonctionnement des réseaux et des ressources, métrologie des systèmes d'assainissement, analyse de la qualité de l'eau, ...) ;  Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, en particulier des services publics d'eau et d'assainissement ;  La maitrise du logiciel QGIS serait un plus ;  Capacités rédactionnelles (compte-rendu, notes, rapport de visite, cahier des charges...) ;  Travail en équipe, force de proposition, esprit d'initiative et d'aide à la décision ;  Motivation, rigueur et capacités d'analyse et de synthèse ;  Respect des règles de sécurité au travail.
V. CONDITIONS DE TRAVAIL	
Temps de travail	Interventions partagées entre le terrain et le bureau – travail sur écran, Manipulation des équipements de métrologie, contact avec les eaux usées, Port d'équipements de protection individuelle : chaussure de sécurité, casque, gilet de sauvetage, gants, masques, détecteur H2S
Déplacements	Déplacements sur toute l'île, permis B requis.

I. DENOMINATION	
Service et/ou Direction de rattachement	Direction du développement durable des territoires Service d'appui aux services publics d'eau
Lieu d'activité	Siège de l'Office de l'eau Réunion
Cadre statutaire	Catégorie : A – Cadre d'emplois : ingénieur territorial, ou à défaut contractuel
II. FONCTION	
Objectif(s)	Favoriser l'essor des services publics d'eau Optimiser les usages de l'eau
Missions et activités principales du poste	Circonscription des attentes et des besoins territoriaux : études et production de connaissance dans le domaine des usages de l'eau (potabilisation, distribution, irrigation...)  Consolidation des services publics d'eau : animation de réseaux d'acteurs, instruction d'aides financières, contribution à l'assistance technique prévue par la LEMA...  Capitalisation et valorisation des connaissances : collecte et bancarisation des données dans le système d'information sur l'eau, publication, diffusion...
III. MODALITES RELATIONNELLES	
Relations hiérarchiques	Cheffe du service d'appui aux services publics d'eau
Relations fonctionnelles	Tous les agents et les services dans le cadre des missions, Les services de l'Etat et leurs établissements Les collectivités, institutions et opérateurs
IV. COMPETENCES REQUISES	
Formations, qualifications et expériences nécessaires	Baccalauréat + 5 années d'études supérieures, ou équivalent
Savoir, savoir-faire, savoir-être	Connaissances en hydraulique urbaine (techniques de traitement de l'eau potable, gestion des réseaux d'eau, gestion des ressources en eau, analyse de la qualité de l'eau, ...) et usages de l'eau (irrigation...) ; Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, en particulier des services publics d'eau ; Connaissance des procédures de la commande publique ; La maîtrise du logiciel QGIS serait un plus ; Capacités rédactionnelles (compte-rendu, notes, rapport de visite, cahier des charges...) ; Travail en équipe, force de proposition, esprit d'initiative et d'aide à la décision ; Motivation, rigueur et capacités d'analyse et de synthèse ; Respect des règles de sécurité au travail ; Aisance dans la communication orale et écrite, pédagogie.
V. CONDITIONS DE TRAVAIL	
Temps de travail	Travail majoritairement au bureau, sur écran. Interventions sur le terrain ou en réunion environ 30% du temps Manipulation des équipements de métrologie, contact avec les eaux usées, Port d'équipements de protection individuelle : chaussure de sécurité, casque, gilet de sauvetage, gants, masques, détecteur H2S
Déplacements	Déplacements sur toute l'île, permis B requis.



**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 7

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 11

**Vote** : - Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 1

**DELIBERATION 2022/021 : RECRUTEMENT DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE DE L'EAU RÉUNION****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

VU les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 ;

VU les crédits inscrits au budget de l'Office de l'eau,

**DECIDE**

- de valider le processus de recrutement du directeur général de l'Office de l'eau Réunion.

Fait à la Saline les Bains, le

**01 JUIN 2022**

P/Le Président,

Le Président de Séance,

**Gilles HUBERT**

**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 7

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/022 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 25-1 et les articles 88-1 à 88-4,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Considérant la nécessité d'organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

- de prendre acte du débat sur la mise en place de la protection sociale complémentaire pour les agents publics de l'Office de l'eau.

Fait à la Saline les Bains, le

**01 JUIN 2022**P/Le Président,  
Le Président de Séance,  
**Gilles HUBERT**

**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 7

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 12

**Vote** : - Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/023 : TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 30 mai 2022,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

- d'adopter le tableau des taux pour la procédure d'avancement de grade de l'Office de l'eau Réunion.

Fait à la Saline les Bains, le **01 JUIN 2022**

P/Le Président,

Le Président de Séance,

  
**Gilles HUBERT**



GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS / PROMOUVABLES
<b>Filière technique</b>		
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux</b>		
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe*	Cas particulier**
Ingénieur	Ingénieur principal	100%
<b>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</b>		
Technicien principal 2ème classe	Technicien principal 1ère classe	50%
Technicien	Technicien principal 2ème classe	50%
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</b>		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	50%
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</b>		
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	50%
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	50%

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/ PROMOUVABLES
<b>Filière administrative</b>		
<b>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</b>		
Directeur ou Attaché principal	Attaché hors classe*	Cas particulier**
Attaché	Attaché principal	100%
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</b>		
Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	50%
Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe	50%
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</b>		
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	50%
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	50%

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/ PROMOUVABLES
<b>Filière animation</b>		
<b>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</b>		
Animateur principal 2ème classe	Animateur principal 1ère classe	50%
Animateur	Animateur principal 2ème classe	50%

\* L'avancement aux grades d'ingénieur et attaché hors classe est conditionné au respect du seuil démographique fixé par décret, à savoir « communes de plus de 10 000 habitants, autres collectivités territoriales et établissements publics locaux assimilés à une commune de plus de 10 000 habitants ou à un département. »

Pour les cas particuliers précités la nomination pourra se faire après vérification des conditions.

\*\* Le nombre d'ingénieurs et d'attachés principaux pouvant être promus chaque année au grade d'ingénieurs et attachés hors classe ne peut excéder 10% de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans ce cadre d'emplois au sein de la collectivité, considéré au 31 décembre de l'année précédant celle au titre de laquelle sont prononcées les promotions.

**Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 7

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2022/024 : CANDIDATURE DE L'OFFICE DE L'EAU AU VOLET CYBERSECURITE DU PLAN FRANCE RELANCE****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 au siège du GIP Réserve Nationale Marine de la Réunion – à la Saline les Bains**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

- D'approuver la candidature de l'Office de l'eau Réunion pour suivre un parcours de cybersécurité piloté par l'ANSSI ;
- D'autoriser l'Office de l'eau Réunion à demander les subventions à l'ANSSI concernant le financement intégral du pack initial et le co-financement des éventuels packs-relais ;
- De contractualiser avec les prestataires terrain pour la réalisation des prestations contenues dans les différents packs.

Fait à la Saline les Bains, le

**01 JUIN 2022**P/Le Président,  
Le Président de Séance,**Gilles HUBERT**